



CABINET DU PRÉFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 15 novembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MOBILISATION DU 17 NOVEMBRE 2018

Des manifestations, au titre des « Gilets jaunes » auront lieu en Essonne le samedi 17 novembre et pourront perturber les flux importants de circulation notamment dans la zone de « La Croix blanche » à Sainte-Geneviève des Bois.

Pour les usagers de la route qui se rendraient dans ce secteur, sans souhaiter rentrer dans cette zone commerciale, des itinéraires bis seront mis en place :

- En provenance OUEST-SUD OUEST (=> sortie péage Saint-Arnoult A10) direction EST (et vice versa) afin d'éviter la Francilienne (RN 104) : DOCUMENT 1
- En provenance OUEST-SUD OUEST (=> sortie péage Saint-Arnoult A10) direction NORD-Boulogne-Billancourt (et vice versa) afin d'éviter la Francilienne (RN 104) : DOCUMENT 2

En outre, afin d'éviter aux usagers d'être bloqués sur la route, il est recommandé aux automobilistes de reporter si possible leurs déplacements et à rester prudents et patients en cas de blocage.

Le préfet de l'Essonne rappelle que selon les dispositions du code de la route (articles L412-1 et R 413-19), le fait d'entraver la circulation, d'empêcher la circulation des véhicules de secours (SAMU, sapeurs-pompiers) ou de gêner la marche des autres véhicules en circulant sans raison valable à une vitesse anormalement réduite sont passibles d'une amende et d'une peine d'emprisonnement (ces comportements peuvent être à l'origine d'accidents de la circulation et engager la responsabilité des organisateurs des manifestations et des manifestants).

Contacts presse :

Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr

Catherine COURDURIE, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 42 03 04 23 – courriel catherine.courdurie@essonne.gouv.fr



@PREFET91



prefet.delessonne

DOCUMENT 1 :

Itinéraire délestage de Créteil au péage de Saint Arnoult en Yvelines

De Créteil – prendre D86 jusqu’à embranchement RN6 (Carrefour Pompadour)

Rester sur RN6 jusqu’à Villeneuve Saint Georges

Après Villeneuve Saint Georges , suivre RN6 et RD448 en Direction de Draveil

Après Draveil, Prendre RD931 puis RD29 en direction de RD445 à Viry Châtillon

Après Viry Châtillon rester sur RD445 puis RD19 en direction du Plessis Pâté

Rester sur RD19 en direction de Boissy Sous Saint Yon

Rester sur RD19 en direction de Breuillet

Après Breuillet prendre RD27 en Direction de Saint Arnoult en Yvelines

DOCUMENT 2 :

Itinéraire délestage de Saint Arnoult en Yvelines à Boulogne Billancourt

De Saint Arnoult en Yvelines, emprunter RD988 jusqu’à Gometz la Ville

Puis RD35 jusqu’à embranchement RN118 à Les Ulis

Rester sur RN118 jusqu’à Sèvres

De Sèvres emprunter RD910 jusqu’à Boulogne Billancourt